

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1437 rendant exécutoire la délibération n° 214/6°L du 1er septembre 1965

n° 1437

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 10 du 01/10/1965

Date de publication
4 septembre 1965

Date du numéro
1 octobre 1965

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 214/6°L du 1er septembre 1965 de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis autorisant le Chef de Territoire à acquérir pour le compte du Territoire (Budget Santé publique), une parcelle de terrain bâti sise à Ambouli.